

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2017 à 19h30 (Date de convocation : 23/05/2017)

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Florian LAFRESNAYE, Sébastien KNOLL, Karine TROTIN, Éric BUISSON, Marc DE VOS.

Absent excusé : Gérard HUGER

Secrétaire de séance : Karine TROTIN

M. le maire informe le conseil municipal que suite au départ de Mme Marie MORENO, une annonce a été déposée au Centre de Gestion.

Le maire fait part qu'il a trouvé une personne habitant la commune qui est disponible de suite et est intéressée par ce poste à temps non complet. A la demande du maire, le conseil municipal est favorable à ce recrutement.

Une convention avec Pôle Emploi a été faite pour l'intervention de Mme Claire LAURENCE, en qualité de stagiaire depuis le 16 mai 2017, deux jours par semaine.

Un contrat à durée déterminée, à compter du 1^{er} juin 2017, a été signé pour permettre à Mme Claire LAURENCE de commencer une formation de comptabilité dès vendredi 2 juin à Angers (Le CNFPT de la Sarthe n'organise pas de formation sur le Mans actuellement).

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération étant donné que le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe n'existe plus dans la Fonction Publique Territoriale depuis le 1^{er} janvier 2017. Le recrutement doit se faire sur un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} classe

Vu la délibération n°20160830-40 en date du 30/08/2016 relative à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-3° ;

Vu le décret du 3 août 2016 modifiant le décret du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 24 heures par semaine, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanche 11 juin 2017

8h00 à 10h30	Eric BUISSON, Marc DE VOS, Florian LAFRESNAYE
10h30 à 13h00	Jean-Jacques HERPIN, Jean-Yves MARTIN, Gérard HUGER
13h00 à 15h30	Karine TROTIN, Gérard HUGER, Sébastien KNOLL
15h30 à 18h00	Marc DE VOS, Josiane AMIARD, Jean-Jacques HERPIN

Dimanche 18 juin 2017

8h00 à 10h30	Eric BUISSON, Marc DE VOS, Florian LAFRESNAYE
10h30 à 13h00	Jean-Jacques HERPIN, Jean-Yves MARTIN, Gérard HUGER
13h 00 à 15h30	Karine TROTIN, Gérard HUGER, Josiane AMIARD
15h30 à 18h00	Sébastien KNOLL, Marc DE VOS, Jean-Jacques HERPIN

RÉGIE ANIMATION – PRIX TICKETS BUVETTE

M. le maire demande au conseil municipal de fixer le prix des tickets « buvette » pour les manifestations organisées, par la régie animation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix des tickets « buvette » comme suit :

- Ticket bleu 1,00 €
- Ticket jaune 1,50 €
- Ticket rouge 5,00 €
- Ticket vert 10,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

M. le maire expose au conseil municipal les points suivants :

Pour le mandatement de la facture PIGNET, nous devons procéder à un virement de crédit au compte 2157 de 600 €. En effet la reprise de l'ancien tracteur tondeuse fait l'objet d'écritures spécifiques pour la sortie de l'inventaire communal.

D'autre part, au compte 621 « Personnel extérieur au service », nous aurons une insuffisance de crédit en raison de l'intervention d'une secrétaire itinérante du Centre de Gestion. Le coût est estimé à 4 200 €.

Prévoir 900 € au compte 231/1007 pour le parking PMR dont le coût n'avait pas été prévu sur le devis initial.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter les ouvertures et virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses		Section de fonctionnement - Recettes	
-Compte 023	+ 1 500 €	Chapitre 77/Article 7751	+ 600 €
Virement à la section d'investissement		Produits des cessions d'immobilisations	
Chapitre 012/article 621	+ 4 200 €		
Personnel extérieur au service			
Article 6411 Personnel titulaire	- 2000 €		
Article 6413 Personnel non titulaire	- 2000 €		
Chapitre 011/615228	- 200 €		
Entretien autres bâtiments			
Chapitre 011/615221	- 900 €		
Entretien bâtiments publics			
TOTAL	600 €		+ 600 €

Section d'investissement – Dépenses		Section d'investissement - Recettes	
Chapitre 21/2157	+ 600 €	Article 021	+ 1 500 €
Chapitre 23/231 opération 1007	+ 900 €	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL	+ 1500 €		+ 1 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les virements et ouvertures de crédits présentés ci-dessus.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ MAIRIE ET APC

M. le maire présente le devis de l'entreprise BRISARD MASSON, pour le parking PMR.

Le montant du devis s'élève à 877,20 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise BRISARD-MASSON, d'un montant de 877,20 € TTC.

LIMITATION DE VITESSE OU ZONE A 30

Après un vote (6 pour et 2 contre) le conseil municipal décide de mettre en zone 30 l'entrée du bourg en provenance de La Chapelle-Gaugain jusqu'au carrefour route de Bessé.

Le devis de la société SIGNALITIQUE VENDOMOISE s'élève à 463,92 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les documents relatifs à la zone 30.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS POUR LES REMPLACEMENTS D'AXEL BOUVARD, JOCELYNE FERNANDEZ ET SEBASTIEN KNOLL

SYNDICAT D'EAU LOIR-BRAYE ET DÊME

En raison de la démission de Monsieur Axel BOUVARD, M. le maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement en tant que membre suppléant du Syndicat d'Eau Loir-Braye et Dême.

Est élu membre suppléant : **Jean-Yves MARTIN**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP

En raison de la démission de Monsieur Sébastien KNOLL, M. le maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement en tant que membre titulaire du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Bessé-sur-Braye.

Est élu membre titulaire : **Eric BUISSON**

C.C.A.S.

En raison de la démission de Madame Jocelyne FERNANDEZ, M. le maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement en tant que membre du Comité Communal d'Action Sociale.

Est élu membre du C.C.A.S. : **Josiane AMIARD**

FAMILLES RURALES/ENTRAIDE FAMILIALE

En raison de la démission de Madame Jocelyne FERNANDEZ, M. le maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement.

Est élu désigné délégué auprès de Familles Rurales : **Jean-Jacques HERPIN**

DÉLÉGUÉ EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

En raison de la démission de Monsieur Axel BOUVARD, M. le maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement

Est désigné délégué en charges des questions de défense : **Jean-Yves MARTIN**

COMMISSIONS COMMUNALES

En raison de la démission de Monsieur Axel BOUVARD, M. le maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement.

VOIRIE

Est élu membre : **Eric BUISSON**

En raison de la démission de Madame Jocelyne FERNANDEZ, M. le maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement.

CIMETIERE

Est élu membre : **Jean-Yves MARTIN**

FLEURISSEMENT

Est élu membre : **Marc DE VOS**

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges transférées)

M. le maire demande au conseil municipal de désigner deux membres pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées.

Est élu membre titulaire : Jean-Yves MARTIN

Est élu membre suppléant : Jean-Jacques HERPIN

AFFAIRES DIVERSES

Boulangerie : Une intervention a été effectuée sur la vitrine réfrigérée pour un montant de 338,00 € TTC

Devis pour remplacer le contacteur – montant 222,22 € TTC. Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis pour le contacteur.

Pour information :

- Les portes de l'église ont été repeintes
- La commune a pris un stagiaire Kévin THOREL, habitant la commune, par le biais du GRETA Saint-Calais.

Remerciements aux personnes qui ont participé aux plantations pour le fleurissement.

Carte de remerciements émanant de Mme Véronique BENARD pour le décès de sa maman.

Bilan du vide-grenier du 6 mai 2017 : Bénéfice 261 €

Repas du 2 septembre 2017 : Fixer le prix du repas lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.